



## Téléservice : Refaire sa carte grise (perte, vol ou détérioration)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Vous devez vous identifier via France Connect (utilisation de l'identifiant et du mot de passe de votre compte [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou [ameli.fr](https://ameli.fr) ou [idn.laposte.fr](https://idn.laposte.fr) ou Mobile Connect et moi).

**▲ Attention** : en cas de vol, avant de faire la démarche en ligne, vous devez déclarer le vol à la police ou gendarmerie.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://immatriculation.ants.gouv.fr/services/demande-immatriculation-ddup>)

Vérfifié le 02 août 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Perte, vol ou détérioration de la carte grise : demande de duplicata (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1726>)